EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Médecins

Date : 23 mai 2023

Pièces justificatives des lots dégradés

Rappel

Lorsque le patient ne dispose pas de sa carte Vitale, le médecin doit adresser la feuille de soins pour justifier de sa télétransmission en mode dégradé.

Modalités d'envoi

Jusqu'à présent, vous deviez adresser par courrier vos feuilles de soins papier avec un bordereau récapitulatif et le numéro de lot.

Vous pouvez désormais accéder à un téléservice qui vous permet d'adresser vos pièces justificatives de façon dématérialisée. Vous n'avez donc plus besoin de transmettre vos feuilles papier par voie postale.

Pour accéder au téléservice, cliquez sur le lien ci-dessous :
https://bluefiles.orange-business.com/cnam/piecesjustificativesmedecins21

Directeur de la publication : Lilian VACHON
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé